



Rabat, le 23 juin 2020

A

**l'attention de Messieurs les Présidents de clubs équestres
affiliés à la FRMSE**

Objet : Reprise partielle des activités équestres.

Référence : Courrier du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports n° 146/2020,
en date du mardi 23 juin 2020.

Conformément au nouveau plan de déconfinement progressif et aux instructions sanitaires spécifiques aux structures équestres pour limiter la propagation du virus Covid-19, la Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) a le plaisir de vous informer de la reprise partielle des activités équestres, à compter du jeudi 25 juin 2020.

Cette reprise partielle d'activité équestre est tributaire du respect strict des consignes sanitaires basées sur la distanciation physique et l'application des gestes barrières.

A cet égard, la FRMSE met à votre disposition sur la plateforme www.frmse.ma :

- Protocole procédural Covid-19
- Kit d'accompagnement pour la reprise des activités équestres, constitué de différentes fiches pratiques et signalétiques conçues pour adultes et pour une compréhension ludique adaptée aux enfants.

Afin de reprendre sereinement les activités au sein des clubs équestres & poney-clubs, il est demandé de respecter strictement ce protocole sanitaire et de le faire appliquer à toute personne présente dans l'enceinte du club.

La FRMSE reste à votre disposition pour d'amples informations.



Badre FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E